

DECRET N° 2017/133 DU 18 AVR 2017  
portant ratification de la Convention entre le Gouvernement de  
la République du Cameroun et le Gouvernement de la  
République d'Afrique du Sud tendant à éviter la double  
imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts  
sur le revenu, signée le 19 février 2015 à Yaoundé.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2017/004 du 18 AVR 2017 autorisant le  
Président de la République à ratifier la Convention entre le Gouvernement de la  
République du Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du  
Sud tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en  
matière d'impôts sur le revenu, signée le 19 février 2015 à Yaoundé,

DECRETE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Est ratifiée, la Convention entre le Gouvernement de la République du  
Cameroun et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud tendant à éviter la  
double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu,  
signée le 19 février 2015 à Yaoundé.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure  
d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 18 AVR 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

